



- Conseil international du Café
- Comité des finances et de l'administration
- Comité des statistiques
- Comité des projets
- Comité de promotion et de développement des marchés
- Comité consultatif du secteur privé
- Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

**Convocation de la 124^e session
du Conseil international du Café
et des réunions connexes : 25 au 29 mars
2019 à Nairobi (Kenya)**

**Renseignements préliminaires pour les
participants ***

TABLE DES MATIÈRES

I.	Introduction	2
II.	Lieu des réunions	2
III.	Séminaire sur la durabilité, cérémonie d'ouverture et disposition des places	2
IV.	Projet de programme.....	2
V.	Participation et coût	3
VI.	Pouvoirs	3
VII.	Admission des observateurs	3
VIII.	Inscription et liste des participants.....	4
IX.	Langues et documents	4
X.	Orateurs.....	5
XI.	Demandes de réunions.....	5
XII.	Information et média.....	5
XIII.	Visas, hébergement et voyage.....	5
XIV.	Exonération de responsabilité	7
XV.	Sûreté et sécurité	7
XVI.	Locaux des réunions et services.....	7
XVII.	Visiteurs au Kenya.....	7

- Annexe I : Programme provisoire
Annexe II : Lettre type de pouvoir
Annexe III : Modèle d'autorisation à représenter un Membre
Annexe IV : Formulaire d'inscription pour les observateurs
Annexe V : Liste des hôtels

*Le présent document contient des informations sur la 124^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes qui étaient disponibles au moment de sa rédaction. Bien que tous les efforts aient été faits pour vérifier les informations fournies, le Secrétariat de l'OIC ne peut être tenu responsable d'éventuelles inexactitudes des tiers.

I. INTRODUCTION

1. Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du Café (OIC) présente ses compliments et a l'honneur d'informer les Membres de l'OIC et les observateurs que la 124^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes se tiendront à Nairobi (Kenya) du 25 au 29 mars 2019.

II. LIEU

2. La 124^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes se tiendront au **Kenyatta International Convention Centre, Harambee Avenue, Nairobi, Kenya 30746-00100. Tél : 00 254 20 3261000.**

III. SÉMINAIRE SUR LA DURABILITÉ, CÉRÉMONIE D'OUVERTURE ET DISPOSITION DES PLACES

3. Un séminaire sur le développement durable, réunissant d'éminents intervenants du secteur international du café et au-delà, aura lieu le **lundi 25 mars 2019** au Kenyatta International Convention Centre.

4. La cérémonie d'ouverture aura lieu le mardi 26 mars 2019 au matin au Kenyatta International Convention Centre.

5. Pour la cérémonie d'ouverture, la session du Conseil et les réunions des comités, les délégations seront assises selon l'ordre alphabétique anglais. Chaque délégation gouvernementale se verra attribuer une table pour le chef de délégation et des sièges pour les suppléants et les conseillers dans la rangée suivante. Des places spécialement identifiées seront disponibles pour les autres participants.

6. Il est rappelé aux délégués que les téléphones mobiles doivent être éteints ou mis en mode silencieux pendant toute la durée des débats.

IV. PROJET DE PROGRAMME

7. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour distribution, suggérer d'autres questions à examiner ou faire des exposés pendant les réunions sont priés d'en aviser le Directeur exécutif par écrit **au plus tard le 22 février 2019.**

8. Un programme provisoire de la semaine figure à l'annexe I. L'ordre du jour détaillé des réunions du Conseil, des comités et d'autres organismes suivra.

Événements annexes

9. Les Membres sont cordialement invités à assister aux événements parallèles, activités sociales, expositions et à la visite technique d'une plantation de café, dont les détails suivront.

V. PARTICIPATION ET COÛT

10. Les gouvernements participants, les observateurs, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales sont responsables des frais de participation de leurs délégués.

VI. POUVOIRS

11. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations Membres sont remis par écrit au Directeur exécutif. Chaque Membre désigne un représentant et un ou plusieurs suppléants. Un Membre peut également désigner un ou plusieurs conseillers auprès de sa délégation.

12. Les pouvoirs des représentants, suppléants et conseillers d'un Membre doivent être communiqués par écrit au Directeur exécutif par et sur papier à en-tête des autorités compétentes désignées par le Membre (c'est-à-dire le ministère ou l'organisme gouvernemental compétent du pays Membre, ou par un représentant de la Mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, soit là où se tient la session). Les Membres sont priés de se concerter avec leurs autorités pour éviter de délivrer des pouvoirs en double.

13. Les Membres sont priés de veiller à ce que la liste complète de leurs pouvoirs parvienne à l'Organisation **au plus tard le 22 février 2019**. Un modèle de lettre figure à l'annexe II. Des copies numérisées des pouvoirs peuvent être envoyées par courrier électronique au Secrétariat (credentials@ico.org) et l'original envoyé dès que possible par la suite. Les délégations sont informées que la présentation en temps voulu des pouvoirs facilitera grandement le travail du Secrétariat de l'OIC.

14. Il est également rappelé aux Membres qu'en cas d'empêchement, conformément au paragraphe 2) de l'article 13 de l'Accord de 2007, tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur, "tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à toute réunion du Conseil". Un modèle d'autorisation figure à l'annexe III. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées **au plus tard le 22 février 2019**. Des copies numérisées peuvent être envoyées par courrier électronique au Secrétariat (credentials@ico.org).

VII. ADMISSION D'OBSERVATEURS

15. Les observateurs invités des pays non membres, des organisations internationales et des associations du secteur privé figurant à l'annexe II du document [ICC-122-3](#) qui souhaitent assister à la session du Conseil et/ou aux autres réunions de l'OIC sont priés d'informer le Directeur exécutif des réunions précises auxquelles ils souhaitent assister. Un formulaire d'inscription des observateurs est joint à l'annexe IV et doit être envoyé à credentials@ico.org **au plus tard le 22 février 2019**.

16. Sous réserve des dispositions de l'article 16 de l'Accord de 2007, les organisations non gouvernementales ne figurant pas sur la liste de l'annexe II du document [ICC-122-3](#) doivent soumettre leurs demandes d'octroi du statut d'observateur par écrit, en indiquant les points de l'ordre du jour qui les intéressent, au Directeur exécutif au moins 45 jours avant la session de mars (**à savoir, avant le 8 février 2019**), conformément à l'article 5 du Règlement de l'Organisation.

VIII. INSCRIPTION ET LISTE DES PARTICIPANTS

17. Comme indiqué à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, chaque Membre est représenté par un représentant, qui peut être assisté de suppléants et de conseillers. Chaque délégation a un chef de délégation. Tout suppléant ou conseiller peut agir en qualité de représentant sur instruction du chef de la délégation.

18. Le Bureau d'inscription sera ouvert de 14h00 à 18h00 le dimanche 24 mars et de 8h00 à 18h00 du lundi 25 mars 2019 à la fin de la session.

Inscription des chefs d'État, ministres et ambassadeurs

19. Il est fortement recommandé que les délégations soumettent à l'avance au Secrétariat les noms des chefs d'État, ministres ou ambassadeurs qui seront présents, afin d'accélérer la préparation de l'accès VIP et de minimiser les inconvénients.

Liste des participants

20. Une liste provisoire des délégués sera disponible le premier jour de la session, qui sera révisée à une date ultérieure.

21. Les délégations sont priées d'informer, par écrit, le personnel du Bureau d'inscription ou le personnel de l'OIC sur place de toute modification ultérieure des informations figurant dans la liste provisoire des délégués, afin que les dossiers de la liste définitive des délégués puissent être tenus à jour et exacts.

IX. LANGUES ET DOCUMENTS

22. Les langues officielles de l'organisation sont l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais. Un service d'interprétation simultanée sera disponible.

23. Afin de réduire les dépenses et de minimiser l'impact sur l'environnement grâce à la numérisation, les documents des réunions seront distribués par voie électronique et un seul jeu de documents sera imprimé par délégation.

24. Le Kenyatta International Convention Centre dispose d'installations Wi-Fi gratuites et des prises électriques adéquates seront mises à la disposition des délégués pour utiliser et recharger leurs appareils. Une fois publiés, les ordres du jour et les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'OIC à l'adresse suivante:

http://www.ico.org/documents_e.asp. Le mot de passe pour les documents confidentiels sera communiqué uniquement aux Membres.

25. Un programme actualisé sera publié chaque jour.

X. ORATEURS

26. Afin de faciliter le travail des interprètes et du personnel du Secrétariat, les orateurs sont priés de soumettre à l'avance et le plus tôt possible le texte de leurs déclarations et/ou exposés au Secrétariat de l'OIC.

XI. DEMANDES DE RÉUNIONS

27. Dans les limites des locaux et des services disponibles, tout sera mis en œuvre pour accueillir les groupes de délégations qui souhaiteraient se réunir. Les demandes pour de telles réunions doivent être adressées au Secrétariat et au Responsable des communications par courriel friend@ico.org.

XII. INFORMATION ET MÉDIAS

28. Les représentants des médias - presse écrite, photo, radio, télévision et cinéma, agences de presse et médias en ligne – peuvent demander leur accréditation auprès de press@ico.org

29. Un point presse aura lieu à la clôture de la session du Conseil le vendredi 29 mars 2019.

30. Les points importants de la 124^e session seront affichés sur les médias sociaux au cours de la semaine, sur #ICC124Kenya.

XIII. VISAS, HÉBERGEMENT ET VOYAGE

Se rendre au Kenya

32. Les délégués sont responsables de l'obtention de leur visa d'entrée au Kenya. Les informations fournies dans le présent document n'ont qu'une valeur indicative. Un passeport en cours de validité, n'expirant pas avant au moins six mois à compter de la date d'arrivée, est requis pour entrer au Kenya. Un visa d'entrée en cours de validité est également requis pour la plupart des pays et peut être obtenu à l'avance auprès de l'ambassade/haut-commissariat du Kenya dans le pays de résidence du délégué. Pour plus ample information, consulter le site : <http://www.immigration.go.ke>. Noter que le Kenya a mis fin à la délivrance de visas à l'arrivée ; les délégués qui ont besoin d'un visa sont donc invités à en faire la demande en ligne via <http://evisa.go.ke>. Si nécessaire, mais dans des circonstances exceptionnelles, des visas peuvent être obtenus à l'aéroport international Jomo Kenyatta de Nairobi. Les frais sont de 50 dollars pour une entrée unique (simple).

33. À noter qu'un visa n'est pas requis pour les citoyens des pays ci-après : Bahamas, Barbade, Belize, Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Chypre, Burundi, Dominique (à ne pas confondre avec la République dominicaine), Fidji, Ghana, Grenade, Jamaïque, Kiribati, Lesotho, Malawi, Malaisie (pour moins de 30 jours), Maldives, Maurice, Namibie, Nauru, Papouasie Nouvelle Guinée, Rwanda, Samoa, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, St. Kitts & Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Îles Salomon, Swaziland, Afrique du Sud (pour moins de 30 jours), Tanzanie, Trinité-et-Tobago, Tonga, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu, Zambie et Zimbabwe. Voir catégorie 1 : <http://www.immigration.go.ke>

34. Les ressortissants des pays suivants ont besoin d'un visa de référence¹ obtenu à l'avance par l'intermédiaire d'une ambassade ou d'un haut-commissariat kenyan : Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Arménie, Azerbaïdjan, Érythrée, Iraq, Kosovo, Liban, Libye, République populaire démocratique de Corée, État palestinien, Somalie, Syrie, Tadjikistan et apatrides. Voir catégorie 3 : <https://www.immigration.go.ke/>.

Hébergement

35. Il incombe aux délégués de prendre leurs propres dispositions en matière d'hébergement. Le détail des hôtels figure à l'annexe V.

36. Les détails pertinents concernant les moyens de transport disponibles depuis les hôtels jusqu'au lieu de la réunion suivront.

Voyage aller et retour à l'aéroport

37. L'aéroport international Jomo Kenyatta (JKIA) de Nairobi est situé dans la banlieue d'Embakasi, à 15 kilomètres du quartier central des affaires de Nairobi.

38. Les détails sur les moyens de transport disponibles suivront.

Vaccinations

39. Un certificat de vaccination contre la fièvre jaune n'est exigé que si les délégués arrivent au Kenya en provenance d'un pays présentant un risque de transmission de la fièvre jaune. Des informations utiles peuvent être obtenues sur le site web de l'OMS <http://www.who.int/ith/en>. Le paludisme est fréquent tout au long de l'année dans de nombreuses régions du Kenya. Nairobi, la capitale, est généralement exempte de paludisme. Il est recommandé aux délégués de consulter un médecin au sujet de la prophylaxie du paludisme s'ils voyagent au-delà de Nairobi. Des protections adéquates contre les piqûres de moustiques sont recommandées (insectifuge, moustiquaires, vêtements à pantalon long et couvrant les bras). Les maladies d'origine alimentaire et hydrique, notamment la diarrhée, sont courantes. Il est déconseillé de boire de l'eau directement des robinets. Ne buvez que

¹ *Un visa de référence est un visa pour lequel l'Organisation internationale du Café écrit une lettre à l'ambassade/haut-commissariat du Kenya/gouvernement du Kenya spécifiquement pour l'invité, afin qu'un visa lui soit délivré. Les ressortissants de ces pays n'ont peut-être pas suffisamment de relations diplomatiques avec le Kenya, d'où cette stipulation faite par le gouvernement du Kenya.*

de l'eau en bouteilles dont le bouchon est intact. Évitez les aliments crus autres que les fruits et légumes pelés par vous-même. Lavez-vous les mains fréquemment avec de l'eau et du savon. Les frais médicaux engagés au Kenya seront à la charge directe du participant à la réunion ; il est donc fortement recommandé aux délégués de souscrire une assurance maladie de voyage avant leur arrivée.

XIV. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

40. Les délégués sont responsables de leur propre sécurité à tout moment.

41. Il est conseillé aux délégués de ne pas laisser leurs porte-documents et autres articles personnels sans surveillance.

42. L'OIC décline toute responsabilité et exclut expressément toute responsabilité pour :

- Perte ou détérioration d'objets de valeur ou d'effets personnels perdus ou laissés dans le lieu de la réunion par le délégué dans le cadre de ses fonctions.
- Décès ou dommages corporels subis par le délégué dans le cadre de ses fonctions.

43. Au cas peu probable où la 124^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes seraient annulées ou reportées en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'OIC, l'OIC ne sera pas responsable des frais encourus par le participant à l'événement.

XV. SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ

44. Il est rappelé aux délégués de consulter leur gouvernement respectif pour obtenir les derniers conseils de voyage pour le Kenya.

XVI. LOCAUX DES RÉUNIONS ET SERVICES

45. Les facilités ci-après sont disponibles sur le lieu des réunions :

- Centre d'affaires
- Parking
- Services de traiteur.

XVII. VISITEURS AU KENYA

Informations d'ordre général

46. La République du Kenya est située sur la côte orientale de l'Afrique et est traversée par l'équateur. C'est un pays aux paysages saisissants, allant du Mont Kenya enneigé aux riches terres agricoles, aux déserts du nord et aux plages de sable tropicales de la côte occidentale de l'océan Indien et des rives des lacs Turkana et Victoria. Le Kenya est bordé par la Somalie au nord-est, l'Éthiopie et le Sud-Soudan au nord, l'Ouganda à l'ouest, la Tanzanie

au sud et l'océan Indien à l'est. La capitale du Kenya est Nairobi, avec une population d'environ 4 millions. Les autres grandes villes sont Mombasa, le principal port maritime de l'océan Indien, et Kisumu sur le lac Victoria. Le Kenya est l'une des destinations touristiques les plus populaires du monde, attirant des millions de touristes ces dernières années. Le pays offre de nombreux sites touristiques attrayants, une culture riche, une diversité biologique, une grande diversité géographique et des paysages allant des belles plages aux réserves fauniques et aux sites archéologiques.

Fuseau horaire

47. Au Kenya, l'heure est à GMT + 3.

Climat

48. La température moyenne dans la capitale, Nairobi, en mars est de 21°C, avec des maximas de 27°C et des minima de 14°C la nuit.

Électricité

49. Le courant électrique au Kenya est 220 - 240 Volts, 50 Hertz. À noter que le Kenya utilise des prises murales 13A 3 (carrées).

Langue officielle

50. La langue officielle de la République du Kenya est l'anglais et la langue nationale est le swahili.

Monnaie et services bancaires

51. La monnaie officielle de la République du Kenya est le shilling kenyan (KES). Les taux de change actuels sont approximativement : 1 dollar = KES 102, 1 euro = KES 116. Pour plus d'informations, voir : <https://www.centralbank.go.ke/rates/forex-exchange-rates>. Les devises étrangères peuvent être changées à l'aéroport, qui dispose d'un service 24 heures sur 24, ainsi que dans les banques et les bureaux de change de devises étrangères.

52. Les banques offrant des services de guichets automatiques dans les grands centres de la ville sont ouvertes de 9 h à 16 h du lundi au vendredi et de 9 h à 12 h le samedi. Certains centres commerciaux ont des banques qui fonctionnent le dimanche et les jours fériés. Toutefois, les services de guichets automatiques sont plus largement disponibles à des kiosques désignés dans les divers centres commerciaux et dans certaines boutiques de proximité de stations-service/postes d'essence.

53. Les chèques de voyage sont acceptés dans la plupart des banques, bureaux de change, hôtels et magasins des grands centres commerciaux.

54. Le pourboire est apprécié, cependant, le service est compris dans la plupart des hôtels/restaurants

**124th Session of the International Coffee Council and associated meetings
March 2019, Nairobi, Kenya
Provisional programme: as of 14 December 2018**

Sunday, 24 March		Room	Open to	Notes
14:00 – 18:00	Registration opens	Kenyatta International Convention Centre	ICO Members and observers	
Monday, 25 March		Room	Open to	Notes
08:00 onwards	Registration	Reception	ICO Members and registered participants	Accreditation/registration of delegates throughout the day.
08:30 – 09:30	Briefing meeting		Restricted	Chairs and invited Members
09:30 – 11:00	Sustainability Seminar		ICO Members and registered participants	
11:00 – 11:30	Coffee break/exhibition			
11:30 – 13:00	Sustainability Seminar		ICO Members and registered participants	
13:00 – 14:30	Lunch and exhibition			
14:30 – 16:00	Sustainability Seminar		ICO Members and registered participants	
16:00 – 16:30	Coffee break/exhibition			
16:30 – 18:00	Sustainability Seminar		ICO Members and registered participants	
19:00 –	Gala Dinner			To be confirmed
Tuesday, 26 March		Room	Open to	Notes
08:00 onwards	Registration	Reception	ICO Members and observers	Accreditation/registration of ICO delegates throughout the day.
09:00 – 10:30	Coordination meetings		Exporting countries Importing countries	
10:30 – 11:00	Coffee break			
11:00 – 13:00	Opening Ceremony		ICO Members and observers	<i>Including welcome address from the President of Kenya</i>
13:00 – 14:30	Lunch and exhibition			
14:30 – 16:00	Council		ICO Members and observers	1. Draft Agenda 2. Admission of Observers 3. Votes 4. Membership of ICA 2007 5. Annual review 6. Programme of Activities/Implementing Resolution 465
16:00 – 16:30	Coffee break			
16:30 – 18:00	Finance and Administration Committee		ICO Members only	

Wednesday, 27 March		Room	Open to	Notes
09:30 – 11:00	Finance and Administration Committee		ICO Members only	
11:00 – 11:30	Coffee break/exhibition			
11:30 – 13:00	Statistics Committee		ICO Members and observers	
13:00 – 14:30	Lunch and Exhibition			
14:30 – 15:30	Projects Committee		ICO Members and observers	
15:30 – 16:00	Coffee break/exhibition			
16:00 – 17:00	Promotion and Market Development Committee		ICO Members and observers	
17:00 – 18:00	Private Sector Consultative Board		ICO and PSCB Members	No interpretation
Thursday, 28 March		Room	Open to	Notes
09:30 – 11:00	Council		ICO Members and observers	
11:00 – 11:30	Coffee break/exhibition			
11:30 – 13:00	Council		ICO Members and observers	
13:00 – 14:30	Lunch and Exhibition			
14:30 – 17:00	Council		ICO Members and observers	
17:00 – 18:00	Core Group			
19:00 -	Closing Dinner			To be confirmed
Friday, 29 March		Room	Open to	Notes
09:30 – 11:00	Council		ICO Members and observers	
11:00 – 11:30	Coffee and exhibition			
11:30 – 13:00	Council		ICO Members and observers	
13:00 – 13:30	Press briefing		Press	
13:00 – 14:30	Lunch			
15:00	Visit to Coffee Plantation		ICO Members and observers	To be confirmed
19:00 -	Closing Dinner			To be confirmed
Saturday 30 March		Room	Open to	Notes
09:00	Visit to Coffee Plantation		ICO Members and observers	To be confirmed

Notes:

Parts in green are events also open to public (registered participants) and through live streaming where possible.

LETTRE TYPE DE POUVOIR

Veillez envoyer vos pouvoirs sur papier à en-tête à credentials@ico.org avant le 22 février 2019

[Date]

M. José Sette
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
London WC1X 8HB

Cher monsieur,

124^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes
(Nairobi, 25 au 29 mars 2019)

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 124^e session du Conseil international du Café et des réunions connexes qui auront lieu à Nairobi du 25 au 29 mars 2019

[Nom] Représentant (une seule personne)

[Titre]

[Organisation]

[Nom] Suppléant(s)

[Titre]

[Organisation]

[Nom] Conseiller(s)

[Titre]

[Organisation]

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

[Signature]*

[Nom]

[Titre]

** Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

ANNEXE III

MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS D'UN MEMBRE ET À EXERCER SON DROIT DE VOTE

**Veillez envoyer votre autorisation à
credentials@ico.org avant le 22 février 2019**

[Date]

M. José Sette
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
London WC1X 8HB

Cher Monsieur,

124^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes (Nairobi, 25 au 29 mars 2019)

J'ai l'honneur de vous informer que mon gouvernement ne sera pas représenté à la 124^e session mais qu'il a autorisé [*insérer le nom d'un autre pays Membre*] à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 124^e session du Conseil international du Café du 25 au 29 mars 2019.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

[Signature]*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES OBSERVATEURS
124^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes
25 au 29 mars 2019, Nairobi

Veuillez renvoyer ce formulaire à credentials@ico.org avant le 22 février 2019

<p>Catégorie de délégation (Cocher la case appropriée)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pays non-membre <input type="checkbox"/> • Organisation internationale <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> • Association du CCSP <input type="checkbox"/> • Autres (Veuillez préciser) <input type="checkbox"/> <p align="center">-----</p>
--	---

J'assisterai aux réunions/manifestations suivantes qui auront lieu à Nairobi, en mars 2019 (Cocher la case appropriée) :	
• Atelier sur la durabilité – <i>Membres de l'OIC, observateurs et participants inscrits</i>	<input type="checkbox"/>
• 124 ^e session du Conseil international du Café – <i>Membres de l'OIC et observateurs accrédités</i>	<input type="checkbox"/>
• Comité des statistiques – <i>Membres de l'OIC et observateurs</i>	<input type="checkbox"/>
• Comité des projets – <i>Membres de l'OIC et observateurs</i>	<input type="checkbox"/>
• Comité de promotion et de développement des marchés – <i>Membres de l'OIC et observateurs</i>	<input type="checkbox"/>
• Comité consultatif du secteur privé – <i>cette réunion est ouverte uniquement aux membres du CCSP et aux Membres de l'OIC</i>	<input type="checkbox"/>
• Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café – <i>Membres de l'OIC et observateurs</i>	<input type="checkbox"/>

M. / Mme / Mlle : Prénom :

Nom :

Nom à inscrire sur le badge d'inscription :

Titre officiel :

Organisation / Compagnie :

Adresse :

Pays : Téléphone :

Courriel :

ANNEXE V**LISTE DES HÔTELS**

[NB : Des tarifs spéciaux pour les délégués sont en cours de négociation par le pays hôte et seront communiqués dès qu'ils sont disponibles.]

Hôtels cinq étoiles recommandés à proximité du quartier central des affaires de Nairobi		
Nom de l'hôtel	Tarif	Contact
Nairobi Serena Hotel, Kenyatta Avenue	À partir de US\$225	sales@serena.com.pk
Sarova Stanley Hotel, Kimathi Street	À partir de US\$235	+254-709111000 centralreservations@sarovahotels.com
Hotel, Intercontinental, City Hall Way	À partir de US\$295	+254-3200000
Fairmont The Norfolk, Harry Thuku Road	À partir de US\$280	+254-2255000 kenya.reservations@fairmont.com
Mt. Kenya Safari Club	À partir de US\$120	+254 020 2821000/ +254 722 208 reservations@nairobi-safari-club.com
Hôtels quatre étoiles recommandés à proximité du quartier central des affaires de Nairobi		
Fairview Hotel, Bishops Road	À partir de US\$179	+254-2881425 book@fairviewkenya.com
Nairobi, Hilton Hotel	À partir de US\$195	+254-2288000 nairobi_ingo@hilton.com
The Panafric Hotel	À partir de US\$185	+254-709111000 centralreservations@sarovahotels.com
Hôtels trois étoiles recommandés à proximité du quartier central des affaires de Nairobi		
Hotel Boulevard	À partir de US\$120	+254-2227567
Meridian Court Hotel	À partir de US\$100	+254-0719063000
Marble Ark Hotel	À partir de US\$90	+254-0722209633 info@marblearchhotelnairobi.com

Oakwood Hotel	À partir de US\$80	+254-2220593
Hôtels situés à moins de 3-4 kms du Quartier central des affaires		
Radisson Blue Hotel (five star)	À partir de US\$197	+254 (0) 709 810 000 info.nairobi@radissonblu.com
Ngong Hills Hotel (three star)	À partir de US\$97	+254 (0) 729-476072 reservations@ngonghillshotel.com
Hill Park Hotel (three star)	À partir de US\$72	+254 (0)724256201 emarketing@hillparkhotel.com
Azure Hotel, Lantana Road, Nairobi (five star)	À partir de US\$200	+254 709 716 000 / +254 709 716 001 info@azurehospitality.co.ke
Crowne Plaza, Upperhill (four star)	À partir de US\$150	+254-2746000 info@cpnairobi.com
Jacaranda Hotel, Westlands (three star)	À partir de US\$129	+254-0711089000